



FEVE - Fédération Européenne du Verre d'Emballage



PPWR : LA FEVE FELICITE LE PPWR POUR AVOIR REMEDIE AUX LACUNES DE LA PROPOSITION INITIALE

La FEVE (Fédération européenne du verre d'emballage) salue l'approbation par le Parlement européen du nouveau règlement sur les emballages et les déchets d'emballages, et de l'ambition des colégislateurs de faire du secteur de l'emballage un contributeur clé à l'économie circulaire de l'UE, tout en remédiant à certaines des principales conséquences involontaires de la proposition initiale de la Commission européenne.

« Nous sommes convaincus que la stratégie la plus efficace pour réduire les déchets d'emballages consiste à passer à des matériaux qui peuvent être réutilisés et recyclés à l'infini dans un système en boucle fermée, et à se concentrer particulièrement sur les matériaux qui posent des problèmes importants en matière de déchets. Nous nous réjouissons que les colégislateurs européens reconnaissent que le passage de matériaux plus lourds mais intrinsèquement circulaires, comme le verre, à des matériaux d'emballage plus légers mais plus difficiles à recycler ou à réutiliser, ne constitue pas une approche durable de la réduction des déchets.

L'emballage fait partie intégrante du produit et, par sa conception, il aide les consommateurs à reconnaître les marques et à faire des choix éclairés. Des formes d'emballage uniques et créatives constituent un point de contact clé dans les rayons pour les consommateurs. Nous nous félicitons que les règles de minimisation des emballages permettent aux fabricants de réduire le poids et le volume de leurs emballages tout en tenant compte de leur forme et de la nécessité de protéger les droits de propriété des dessins et modèles. Toutefois, nous sommes préoccupés par les dispositions spécifiques qui pourraient affecter la validité et le caractère distinctif des marques et des dessins et modèles.

Nous saluons la décision législative imposant que tous les emballages soient recyclables, avec l'introduction pour la première fois de niveaux de performance en matière de recyclabilité, ce qui constitue une étape positive. L'approbation du "recyclage de haute qualité" et la reconnaissance du fait que tous les processus de recyclage ne produisent pas des matières premières de haute qualité constituent une avancée significative. Néanmoins, il est décevant que le règlement ne reconnaisse pas le recyclage en circuit fermé comme une stratégie essentielle pour garantir qu'une proportion accrue d'emballages sur le marché est fabriquée à partir de matériaux recyclés, maintenant ainsi une boucle continue.

Au fur et à mesure de la phase de mise en œuvre du PPWR, la FEVE suivra de près le développement de la législation secondaire. Nous sommes prêts à contribuer activement à faire en sorte que ces mesures détaillées soutiennent à la fois les objectifs environnementaux et les besoins pratiques de l'industrie de l'emballage.

Le verre reste un choix de premier ordre en matière d'emballage, car il est sain, réutilisable et recyclable à l'infini. Associé à notre engagement en faveur de la décarbonisation, le verre restera un partenaire essentiel pour les marques, les consommateurs et l'environnement dans la réalisation des objectifs ambitieux fixés par le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages. »

A PROPOS DE FEVE - LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DU VERRE D'EMBALLAGE

La FEVE est l'association des fabricants européens d'emballages en verre. L'industrie de l'emballage en verre génère 125 000 emplois directs et indirects grâce aux 160 sites de production de verre d'emballage en Europe qui produisent une large gamme de produits d'emballage en verre pour l'alimentation et les boissons, la parfumerie, les cosmétiques et la pharmacie pour des clients européens et mondiaux. Les membres de la FEVE possèdent des usines dans 23 pays européens. Le verre d'emballage est l'un des produits les mieux recyclés d'Europe. <https://feve.org/>

A PROPOS DE LA FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DU VERRE

La Fédération des Chambres Syndicales des Industries du Verre représente en France les industries verrières relevant des filières de l'emballage, du verre plat, de la gobeletterie, de l'isolation, de la fibre et des verres techniques. Elle regroupe les chambres syndicales des Verreries Mécaniques de France (CSVMF), des Fabricants de Verre Plat (CSFVP) et des Verreries Techniques. www.fedeverre.fr

CONTACTS PRESSE : CLAIR DE LUNE

Raphaëlle Amaudric & Charline Alzial
raphaelle.amaudric@clairdelune.fr – charline.alzial@clairdelune.fr
+33 (0)6 87 33 98 08 – +33 (0)6 75 35 12 95
www.clairdelune.fr

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DU VERRE

Françoise Gandon – Chargée de communication
francoise.gandon@fedeverre.fr
+33 (0)1 42 65 96 54 – +33 (0)7 70 28 89 61